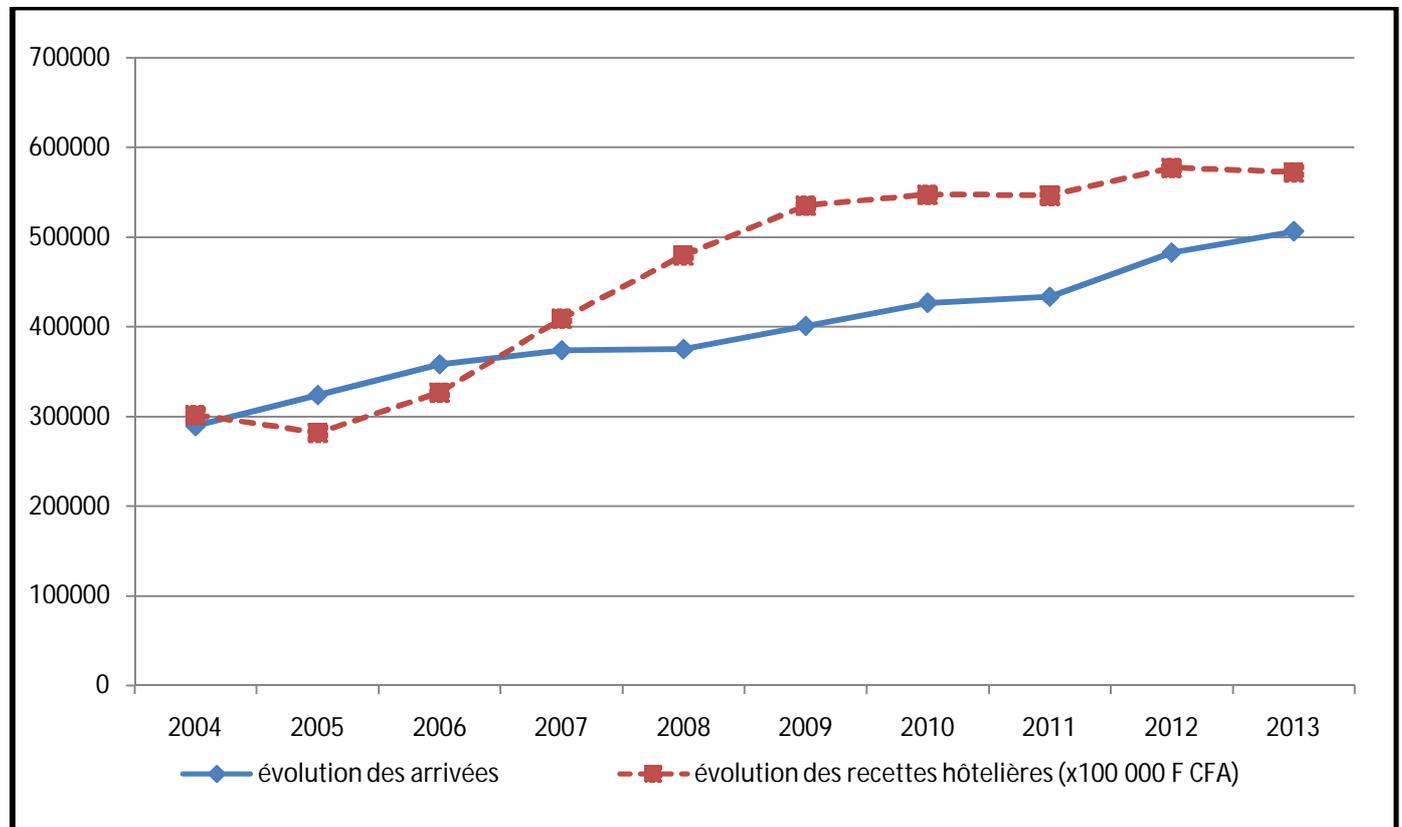


MINISTRE DE LA CULTURE
ET DU TOURISME

OBSERVATOIRE NATIONAL DU TOURISME
(OBSTOUR)

3050, Bd Charles De GAULLE
Tel : 25 40 79 77/76 16 61 05

E-mail : obstour@yahoo.fr
obstour@gmail.com



Baromètre Trimestriel du Tourisme
Au
Burkina Faso



TABLE DES MATIERES

Liste des graphiques.....	2
Liste des tableaux.....	2
Liste des sigles.....	2
Avant-propos.....	4
I- Cadre conceptuel.....	5
1- Collecte de données.....	5
2- Méthodologie de collecte.....	5
3- Equipe de rédaction.....	6
II- Tendances du tourisme au 1 ^{er} trimestre de 2015.....	6
1- Indicateurs touristiques.....	6
2- Opinions des professionnels.....	9
III- Perspectives pour le deuxième trimestre de 2015.....	10
IV- Zoom sur les statistiques des agences de voyages et de tourisme.....	10
V- Tourisme infos veille.....	12
1- Evènements du premier trimestre de 2015.....	12
2- Evènements à venir.....	12
VI- Informations et suggestions.....	13
1- Informations sur les restaurants de tourisme.....	13
2- Suggestions.....	15

Liste des graphiques

Graphique I : Répartition des motifs des arrivées du premier trimestre de 2015.....	7
Graphique II : Variation trimestrielle des indicateurs hôteliers.....	8
Graphique III : Variation mensuelle des indicateurs hôteliers.....	8
Graphique IV : Comparaison des variations des indicateurs hôteliers du 1er trimestre de 2015 à ceux du 1er trimestre de 2014.....	9

Liste des tableaux

Tableau I : Répartition de l'échantillon dans l'espace.....	6
Tableau II : Evolution du nombre des agences de voyages et de tourisme et du chiffre d'affaires (en millions de FCFA).....	11
Tableau III : Evolution des émissions des titres de transport par destination.....	11

Liste des sigles

SIGLES	
AVT	Agence de voyages et de tourisme
DGT	Direction générale du tourisme
DGVAT	Direction générale de la valorisation et de l'aménagement touristique
DVAT	Direction de la valorisation et de l'aménagement touristique
ETH	Etablissement touristique d'hébergement
FESPACO	Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
OBSTOUR	Observatoire national du tourisme
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONTB	Office national du tourisme burkinabè
SITHO	Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou

Mot de Monsieur le Ministre de la Culture et du Tourisme

Les statistiques du tourisme ont entre autres pour objectif de mesurer l'évolution des activités touristiques. De nos jours, l'on assiste à une augmentation considérable des besoins en matière de statistiques du tourisme. Lesquels besoins sont exprimés par de nombreux groupes d'utilisateurs, tels que les décideurs politiques, les promoteurs, les professionnels du tourisme, les collectivités locales, les chercheurs, les étudiants et les élèves.

Pour le cas spécifique des décideurs, ils ont absolument besoin de statistiques exhaustives et fiables qui puissent les orienter dans la prise de décisions. Seules des données étoffées et adéquates permettent de produire des statistiques crédibles qui pourraient aider à évaluer et orienter la politique en matière de tourisme.

Les statistiques du tourisme sont aussi nécessaires pour formuler des stratégies de commercialisation, renforcer les liens interinstitutionnels, évaluer l'efficacité des décisions de gestion et mesurer la contribution du tourisme à l'économie nationale

Fidèle à son engagement le Ministère de la culture et du tourisme (MCT), à travers l'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR), a le plaisir de mettre à votre disposition le numéro 008 du **Baromètre trimestriel du tourisme au Burkina Faso**.

Jean Claude DIOMA

*Officier de l'Ordre du Mérite, des Arts,
des Lettres et de la Communication*

Avant-propos

Le tourisme est un secteur en perpétuel mouvement. Afin d'en mesurer l'évolution, l'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR) vous propose le baromètre trimestriel du tourisme. Cet outil a pour objectif de suivre les tendances de l'activité touristique et de mettre à la disposition des acteurs du secteur des informations et des statistiques pertinentes et fiables.

Le présent numéro, le huitième du genre, a pour objectif de mesurer l'importance du tourisme et son évolution au cours du premier trimestre de l'année 2015. Il se propose par ailleurs d'esquisser les perspectives pour le deuxième trimestre de l'année.

Dans cette optique, il donne un aperçu des tendances des activités des Etablissements touristiques d'hébergement (ETH) et celles des Agences de voyages et du tourisme (AVT) ainsi que des évènements culturelles et touristiques du troisième trimestre.

Nous remercions l'ensemble des partenaires dont la collaboration a permis de produire le présent baromètre. Nous souhaitons que cette collaboration s'intensifie d'avantage pour permettre la parution régulière et en temps opportun de ce document.

Bonne lecture à tous et à toutes !

OBSTOUR



I- Cadre conceptuel

Le présent cadre conceptuel a pour but d'expliquer la méthodologie d'élaboration du baromètre trimestriel du tourisme n°008.

Cette méthodologie épouse celle édictée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

1- Collecte de données

Le baromètre du tourisme est élaboré de façon trimestrielle. Il comporte un ensemble d'informations statistiques qui découlent d'un sondage réalisé auprès des ETH et des AVT, d'un processus de veille et des fiches de collecte des statistiques hôtelières.

2- Méthodologie de collecte

Les données compilées dans le baromètre trimestriel du tourisme sont obtenues sur la base d'un sondage réalisé auprès des ETH et des AVT de cinq (05) villes du Burkina Faso. L'échantillon de ce sondage se compose comme suit :

- 63 ETH de toute catégorie des villes de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso, de Banfora, de Koudougou et de Tenkodogo ;
- 12 AVT de la ville de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

Outre cette collecte par sondage, il est procédé à une collecte de veille qui se fait à travers divers supports d'informations notamment la presse écrite, la presse audiovisuelle, la presse en ligne, afin de recenser les événements culturels, touristiques et sportifs à venir et susceptibles d'influer sur l'activité touristique.

Les données des fiches de collecte des statistiques hôtelières viennent étoffer les données sus-citées.

Tableau I : Répartition de l'échantillon dans l'espace

Entreprises touristiques	Ouagadougou	Bobo-Dosso	Koudougou	Banfora	Tenkodogo	Total
ETH	40	10	05	05	03	63
AVT	10	02	00	00	00	12

3- Equipe de rédaction

L'équipe de rédaction est pluridisciplinaire (économiste-statisticien, juristes, sociologues, économiste-planificateur, géographe, etc.). Elle est composée d'agents de l'Observatoire national du tourisme, de la Direction générale du tourisme, de la Direction générale de la valorisation et de l'aménagement touristique, de l'Office national du tourisme burkinabè et de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles.

II- Tendances du tourisme au 1^{er} trimestre de 2015

1- Indicateurs touristiques

L'étude réalisée par l'OBSTOUR montre une reprise de l'activité touristique au premier trimestre de l'année 2015 par rapport au quatrième trimestre de l'année 2014.

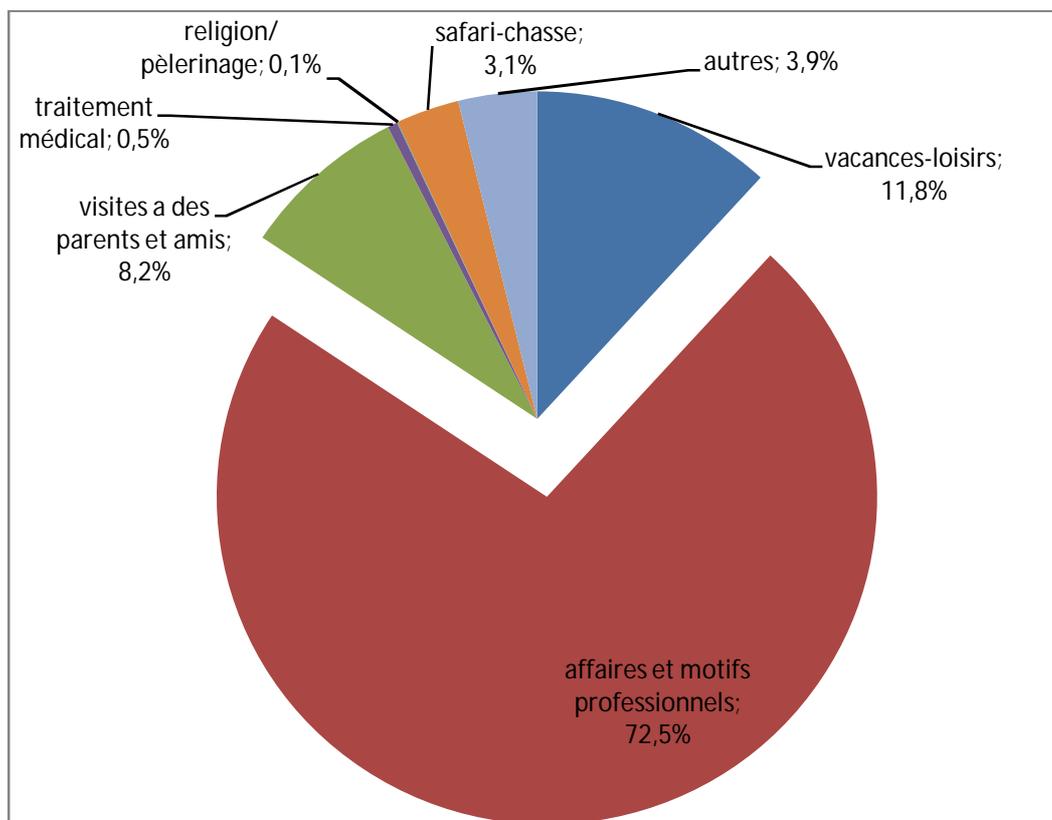
En effet, les principaux indicateurs hôteliers (arrivées, nuitées et recettes) sont en hausse (*cf. graphique II*) comparativement à ceux du quatrième trimestre de l'année 2014.

Les arrivées dans les ETH au premier trimestre de 2015 ont connu une augmentation de 12,8% contre une baisse de 4,8% au quatrième trimestre de 2014.

Pour le premier trimestre de l'année 2015, les principaux motifs de déplacement sont :

- « Affaires et motifs professionnels » : 72,5% ;
- « Vacances et loisirs » : 11,8% ;
- « Visites à des parents et amis » : 8,2% ;
- « Chasse et safari » : 3,1%.

Graphique I : Répartition des motifs des arrivées du premier trimestre de 2015

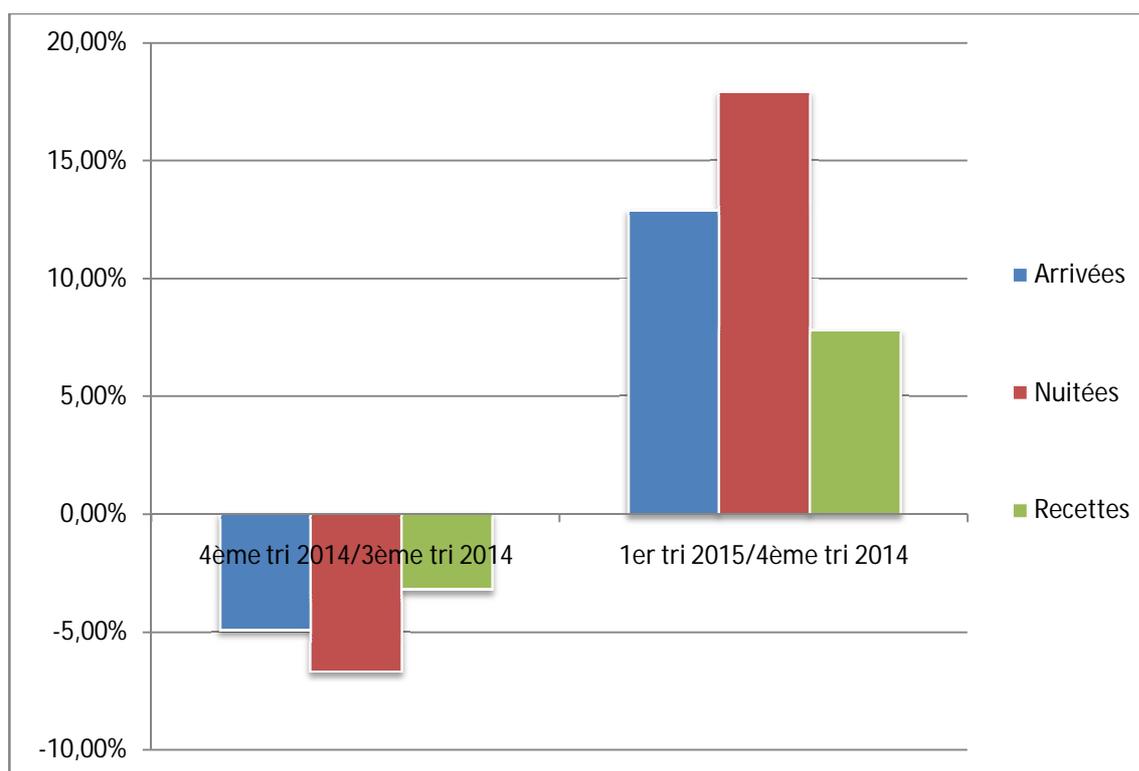


Les nuitées enregistrent aussi une hausse de 17,9% au premier trimestre de l'année 2015 contre une baisse de 6,7% au quatrième trimestre de l'année 2014.

S'agissant des recettes, elles connaissent les mêmes tendances avec une hausse de 7,8% au premier trimestre de l'année 2015 contrairement au quatrième trimestre où elles enregistraient une baisse de 3,2%.

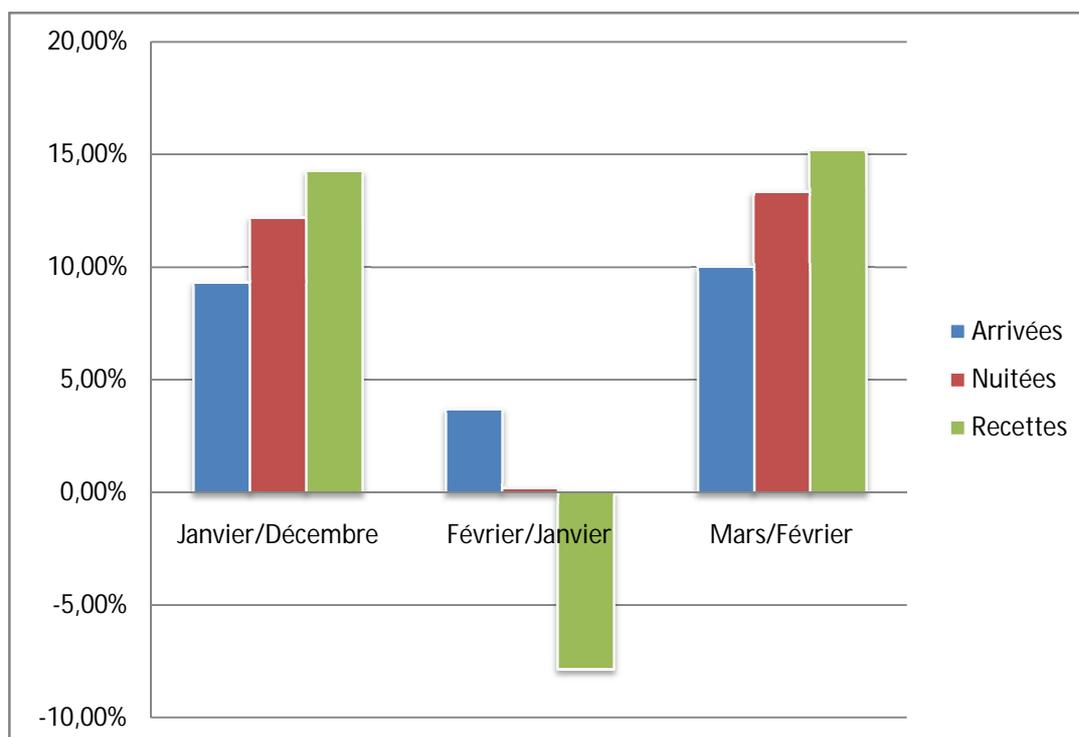
Cette performance du secteur pourrait s'expliquer par la tenue du FESPACO (28 février au 07 mars) et de grandes rencontres qui ont drainé des milliers de visiteurs. Il faut noter aussi que cette période coïncide avec l'ouverture de la campagne d'exploitation faunique qui attire de nombreux touristes.

Graphique II : Variation trimestrielle des indicateurs hôteliers



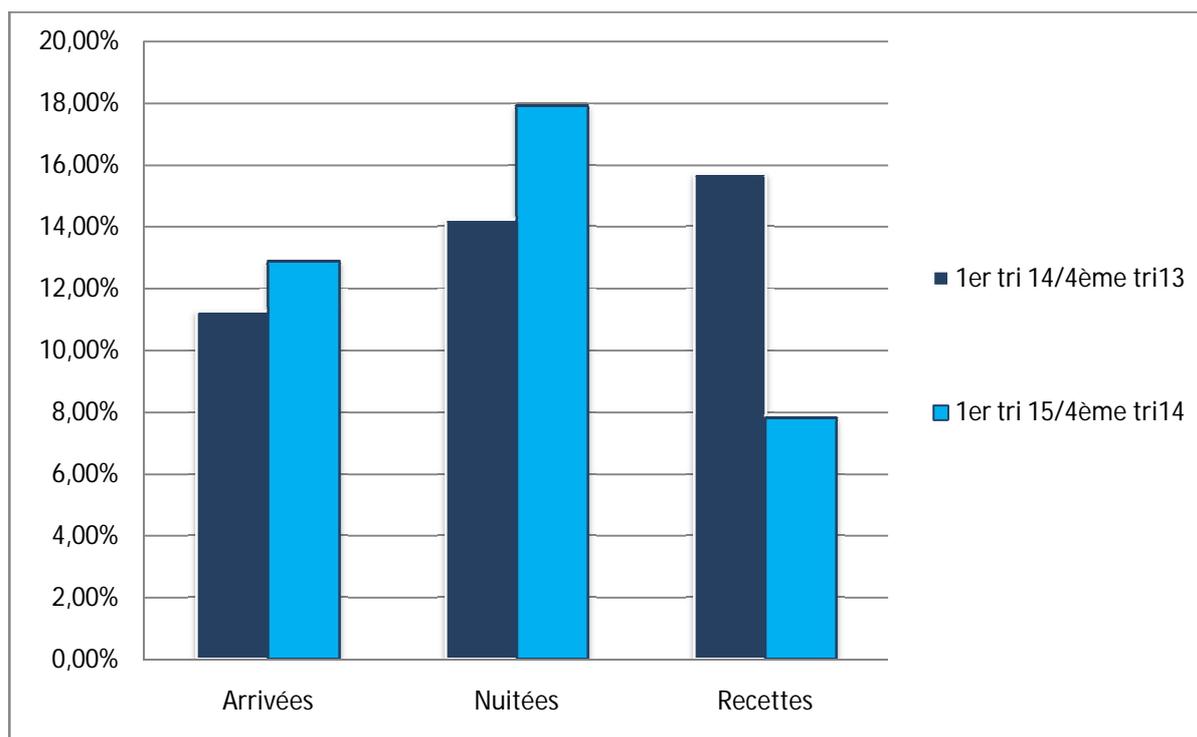
Le mois le plus dynamique au premier trimestre de l'année 2015 a été celui de mars. En effet, ce mois a enregistré une nette amélioration des indicateurs hôteliers comparativement à ceux des deux autres mois du trimestre (cf. graphique III).

Graphique III : Variation mensuelle des indicateurs hôteliers



Une comparaison de l'évolution des activités touristiques du premier trimestre de 2015 à celles de la même période de 2014 fait ressortir une amélioration des indicateurs physiques hôteliers et une détérioration au niveau des recettes. Cette situation pourrait s'expliquer par les effets de reprise de l'activité touristique et par la baisse du volume des activités de la période (conférences, séminaires, ateliers, etc.).

Graphique IV : Comparaison des variations des indicateurs hôteliers du 1er trimestre de 2015 à ceux du 1er trimestre de 2014



2- Opinions des professionnels

Selon l'avis des professionnels de l'hôtellerie, 47% estiment que l'activité touristique est en recul au premier trimestre de l'année 2015 par rapport au quatrième trimestre de l'année 2014. Sur la même période, 28% ont jugé qu'elle est en hausse et pour les 25% restant elle est stable.

Le climat des affaires dans le secteur de l'hébergement s'est amélioré par rapport au trimestre passé selon 42% des acteurs interrogés.

Quant aux professionnels du voyage, 50% d'entre eux, estiment que leurs activités au cours du premier trimestre de 2015 sont restées stables comparativement au quatrième trimestre de l'année 2014. Sur la même période, 40% ont jugé qu'elle est en baisse et, pour les 10% restant elle est en hausse.

Concernant le climat des affaires dans le secteur du voyage, il a connu une amélioration au premier trimestre de 2015 selon 44% des acteurs interrogés.

III- Perspectives pour le deuxième trimestre de 2015

La reprise de l'activité touristique amorcée au premier trimestre de 2015 pourrait se poursuivre au deuxième trimestre.

En effet, le deuxième trimestre est riche en manifestations et rencontres d'envergure internationale (Festival international de jazz et des musiques créatives, Salon international de l'énergie, des mines et des carrières, Foire Internationale Multisectorielle de Ouagadougou).

Concernant l'avis des promoteurs d'ETH sur l'état du marché de l'hôtellerie au deuxième trimestre de 2015, 28% d'entre eux ont répondu qu'il sera favorable (en hausse) dans son ensemble, 42% prévoient une stabilité, tandis que les autres 30% prévoient une baisse par rapport au trimestre passé.

S'agissant de l'état du marché du voyage au deuxième trimestre de 2015, 50% des promoteurs des AVT prévoient une stabilité. Sur la même période, 30% prévoient qu'il sera en baisse et pour les 20% restant, il connaîtra une hausse par rapport au premier trimestre de 2015.

IV- Zoom sur les statistiques des agences de voyages et de tourisme

Les statistiques des agences de voyages et de tourisme constituent une part importante des statistiques du tourisme. Elles permettent d'évaluer le dynamisme de l'activité de voyages au niveau du pays.

Sur la période 2009-2013, le nombre d'agences de voyages et de tourisme a connu une forte augmentation passant de 48 AVT en 2009 à 88 en 2013, soit un accroissement de 83%. Cette dynamique s'explique par le potentiel du marché et le désengagement de l'Etat dans l'organisation technique du Hadj. L'activité de la billetterie des agences de voyage sur la même période a permis de générer un chiffre d'affaires estimé à 61 milliards de francs CFA.

Quant à celle des circuits et excursions, elle a généré des recettes de l'ordre de 527 millions.

Tableau II : Evolution du nombre des agences de voyages et de tourisme et du chiffre d'affaires (en millions de FCFA)

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'agences de voyages	48	50	69	76	88
Chiffre d'affaires billetterie	7598,9	11983,0	13393,7	15079,20	13 472,5
Chiffre d'affaires circuits+ excursions	nd ¹	141,08	130,32	142,13	113,2
Total (chiffre d'affaire)	nd	12 124,08	13 524,02	15 221,33	13 585,70

Le volet organisation des circuits touristiques connaît une évolution contrastée par rapport au nombre des agences de voyages. En effet, le chiffre d'affaires est passé de 141,08 millions en 2010 à 113,2 millions en 2013, soit une baisse moyenne annuelle de 6,3% alors que le nombre des agences de voyages a connu une hausse de 48 à 88.

Cette situation pourrait s'expliquer par la crise au nord Mali en 2012 et aux actions de terrorisme perpétrées par la secte islamique Boko haram au Nigéria et dans la sous-région étant donné que 80% de nos circuits inter-Etats étaient à destination de la région de Gao et de Tombouctou au Mali.

En plus de ces facteurs exogènes, la crise socio-politique qu'a connu le Burkina Faso en 2011 pourrait expliquer également cet état de fait.

Tableau III : Evolution des émissions des titres de transport par destination

Destination	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Afrique	8 108	13 209	15 356	20 097	20 528	12 333
Europe	5 077	8 617	9 738	7 732	8 538	4 455
Amérique	1 903	2 979	3 926	3 614	4 119	1 774
Asie	2 616	6 583	5 080	5 236	9 060	5 164
Total	17 704	31 439	34 100	37 579	42 245	23 726

Le nombre des billets émis sur le territoire national est passé de 17 704 en 2008 à 42 245 en 2012, soit une croissance moyenne annuelle de 27,17% et une baisse de 43,83% entre 2012 et 2013.

¹ Non disponible



V- Tourisme infos veille

1- Evènements du premier trimestre de 2015

La 24^{ème} édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) s'est tenue du 28 Février au 07 mars 2015 sous le thème « Cinéma africain : production et diffusion à l'ère du numérique ». Pendant sept jours le cinéma africain a tenu en haleine les cinéphiles et les professionnels du septième art.

2- Evènements à venir

Du 28 juin au 4 juillet 2015 : 11^{ème} édition du Festival Ciné Droit Libre sous le thème : « Quand la jeunesse se met debout ».

Le 15 août 2015 : « le 15 août de Dissin » regroupe presque tous les ressortissants de la localité autour des prestations d'artistes, foire et marché traditionnels.

Du 23 au 27 septembre 2015 : 11^{ème} édition du Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) sous le thème : « Tourisme interne : enjeux et défis »

Le 27 septembre 2015 : Journée Mondiale du Tourisme sous le thème : « un milliard de touristes, un milliard d'opportunités ». Les festivités de cette édition se tiendront au Burkina Faso.



VI- Informations et suggestions

1- Informations sur les restaurants de tourisme

Le restaurant de tourisme est tout établissement commercial de restauration indépendant, dont l'activité principale consiste en la production, la distribution de nourriture et de boisson, qui fait une part importante à la créativité dans l'élaboration, la présentation et le service des mets. Le service ainsi que le paiement sont effectués à table pour une clientèle assise. Il peut également offrir des services de distraction et d'animation.

L'exploitation des restaurants de tourisme est soumise à l'obtention d'une autorisation d'exploiter délivrée par le ministère en charge du tourisme. Ils font l'objet d'un classement catégoriel. Ce classement est matérialisé par un panneau.

La délivrance des autorisations d'exploiter et le classement des restaurants de tourisme sont soumis au paiement de redevances.

Le candidat à l'autorisation d'exploiter un restaurant de tourisme doit déposer auprès du ministère en charge du tourisme un dossier complet comprenant les pièces suivantes:

- une demande d'autorisation d'exploiter établie en double exemplaire sur formulaire spécial fourni par l'Administration nationale du tourisme ;
- une copie légalisée des diplômes d'hôtellerie ou une attestation d'expérience d'au moins trois (03) ans dans un restaurant ou d'un an en qualité de chef de cuisine ou Maître d'hôtel ;
- une copie conforme du titre de jouissance du local ;
- un casier judiciaire de moins de trois (03) mois de date ;
- une étude de faisabilité faisant ressortir la capacité d'accueil, la ou les spécialités culinaire ;
- un sommaire de notice descriptive et estimative des investissements.

L'autorisation d'exploiter peut être retirée par le ministère en charge du tourisme:

- lorsque les conditions prévues pour sa délivrance ne sont plus réunies ;
- lorsque le titulaire a été déclaré en état de faillite ;
- en cas de condamnation pour crime ou délit de droit commun ;
- en cas de faute professionnelle grave ;
- en cas de cessation d'activité se prolongeant au-delà de six (06) mois.

Les restaurants de tourisme sont classés en trois (03) catégories correspondant à un nombre de fourchettes déterminé suivant le confort de l'établissement et la qualité de prestations de services :

- 1ère catégorie : trois (03) fourchettes ;
- 2ème catégorie : deux (02) fourchettes ;
- 3ème catégorie : une (01) fourchette.

Le classement est prononcé par arrêté du Ministre en charge du tourisme sur proposition d'une commission nationale de classement.

Le Ministre en charge du tourisme peut procéder au classement ou au reclassement d'un restaurant sur proposition des services compétents ou à la demande expresse de l'exploitant.

La demande de classement, établie sur formulaire spécial fourni par l'Administration nationale du tourisme, est adressée au Ministre en charge du tourisme. Le classement est subordonné au paiement d'une redevance.

Tout restaurant de tourisme doit apposer sur sa façade principale un panneau qui mentionne sa catégorie. Ce panneau, qui demeure la propriété de l'Administration nationale du tourisme, est mis en location annuelle. Tous les restaurants de tourisme

sont soumis aux contrôles des agents désignés et assermentés de l'Administration nationale du tourisme et/ou des autres administrations compétentes de l'État.

2- Suggestions

Après l'adoption des textes sur les restaurants de tourisme en 2004, ceux-ci n'ont pas encore connu d'application. En cette année 2015, le ministère en charge du tourisme a initié une série d'activités afin de vulgariser ces textes.

Pour de plus amples informations, prendre attache avec le Ministère en charge du tourisme sis en face du Théâtre national Koamba LANKOANDE (CENASA).



Sources du Baromètre: Sondage, Base de données de l'OBSTOUR et de la DGT, lefaso.net, Recueil des textes législatifs et réglementaires spécifiques sur le tourisme au Burkina Faso.

IMPORTANT :

Selon l'article 22 du décret N°2004 349/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du 13 Août 2004, tous les exploitants des établissements touristiques d'hébergement sont tenus dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la fin de chaque mois de communiquer à l'administration nationale du tourisme, toutes informations notamment statistiques liées à leur établissement. Toute infraction à cet article sera passible d'une amende de 50 000 f CFA à 100 000 f CFA.

Selon l'article 8 du décret n°2004-350/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD du le 13 août 2004 les Agences de voyage et de tourisme, afin de valider chaque année leur licence sont obligés de transmettre avec accusé de réception à l'Administration nationale du tourisme un rapport trimestriel d'activités comportant notamment, le nombre de circuits réalisés, les destinations, le volume de ventes et d'émission de titres de transport et les difficultés rencontrées.